Image not found or type unknown

Changement de nom sur un acte

Par **Nidou2**, le **14/03/2016** à **21:46**

Bonjour
Mon mari m'étant redevable aimerait mettre à mon nom seul un acte de propriété d'un terrain qu'on a acheté il y a 5 ans et dont l'acte a été établi à nos 2 noms. À combien s'élèveront les frais de ce changement?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **catou13**, le **15/03/2016** à **10:42**

Bonjour,
On ne change pas un nom sur acte de propriété... On fait un nouvel acte constatant la mutation : donation, partage, ou vente OBLIGATOIREMENT notarié. Consultez un Notaire qui vous communiquera les frais en fonction du type d'acte et de la valeur du bien immobilier.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés